

Solutions juridiques et fiscales sur mesure pour votre profit et celui de votre famille



**fiducie.ca**  
NOTAIRES



## **Pourquoi payer seul l'impôt sur le revenu destiné à votre famille ?**

**Au menu:** Plus d'argent après impôt ! Il est intéressant de faire gagner du revenu par ceux que vous soutenez financièrement (*enfant majeur, conjoint, père/mère, etc.*) avec, comme résultat, de payer moins d'impôt sur le revenu utilisé pour vous et pour vos proches.

**Les ingrédients :** Une société incorporée, des profits annuels (*en sus du salaire de son dirigeant*), des enfants majeurs et non autonomes financièrement et/ou un conjoint avec peu ou pas de revenus.

**La recette :** Vous retirez 90 000 \$ par année en salaire et en dividende de votre PME pour satisfaire à vos besoins personnels et familiaux. De ce revenu, vous payez d'importants impôts. Votre revenu net est utilisé pour subvenir au coût de vie de votre famille. Vous estimez que vos enfants majeurs et à votre charge vous « coûtent » 15 000\$ chacun par année.



**Un cadeau ?** Malheureusement pas. Le fisc ne fait pas de cadeau. Mais, s'il vous permettait de choisir entre les 2 options suivantes pour déclarer vos revenus de 90 000\$, laquelle de ces options préféreriez-vous ?

- 1) Un seul rapport d'impôt en déclarant 90 000\$ de revenus ?
- 2) 3 rapports d'impôts de 60 000\$, 15 000\$ et 15 000\$ de revenus?

Si vous avez choisi la 2<sup>e</sup> option (3 rapports d'impôt), nous croyons que vous avez fait le bon choix puisque les taux d'imposition augmentent avec le revenu imposable et qu'un revenu de dividende (*sans autre revenu*) de moins de 22 000 \$ n'entraîne aucun impôt. Vous économiserez des milliers de dollars annuellement, année après année, jusqu'à ce que vos enfants deviennent financièrement autonomes.

Mais le fisc ne fait pas de tels cadeaux! Par contre, vous pouvez optimiser l'incorporation de votre société pour que vos enfants majeurs et votre conjoint y investissent. Ils peuvent le faire directement en achetant des actions de votre PME ou indirectement en étant bénéficiaire d'une fiducie familiale qui investira dans votre PME. Et si votre société fait des profits, elle pourra en distribuer une partie en dividende à la fiducie qui en est actionnaire. La fiducie distribuera tous les profits qu'elle recevra à vos enfants et/ou votre conjoint qui en sont bénéficiaires. Ainsi, la fiducie ne paiera pas d'impôt et le revenu gagné par vos proches sera peu ou pas imposé. Il en résultera d'importantes économies fiscales pour le revenu « familial » de 90 000 \$, année après année, jusqu'à ce que vos enfants deviennent financièrement autonomes ou que votre conjoint n'ait plus besoin d'un tel revenu. Pour un seul revenu de dividende de 35 000 \$, payé au conjoint, l'impôt oscille autour de seulement (*mot rarement utilisé en fiscalité...*) 1 500\$. C'est tout un rendement « après impôt »! De plus, si votre conjoint a un solde de cotisation de REER inutilisé, il est possible de lui verser d'importants dividendes non imposables!

Est-ce un privilège pour les propriétaires de PME ? Pas vraiment, votre conjoint et vos enfants majeurs peuvent investir dans toute société, cotée en bourse ou non. Investir dans votre PME plutôt que dans Bombardier ou une autre société cotée en bourse est tout à fait légal. L'avantage d'investir dans votre société est double :

- 1) Vous connaissez bien le gestionnaire et sa capacité à générer des profits...
- 2) La fiducie familiale peut investir un tout petit montant (100\$) dans la PME mais qui peut rapporter gros.

Propriétaires de PME et professionnels, consultez-nous, nous pouvons vous aider à gagner plus d'argent net (*après impôt*) sans travailler plus fort! Pour ceux qui n'ont pas de PME, il est toujours possible de quitter son emploi et de se lancer en affaire... Vous pourrez profiter des avantages souhaités si vous acceptez les risques d'affaires et les efforts liés à être son propre patron.